
Bibliomer n° : 65 – Décembre 2012

Thème : 1 – Production

Sous-thème : 1 – 3 Aquaculture

Notice n° : 2012-6145



Procédures pour la mise en quarantaine d'animaux aquatiques vivants : un manuel

Arthur J.R., Bondad-Reantaso M.G. and Subasinghe R.P.

Rapport

FAO, Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 502, 2012, 502 ISSN : 2070-7029 ; ISBN 978-92-5-205977-6

■ <http://www.fao.org/docrep/015/i0095f/i0095f00.pdf>

● **Résumé**

L'objectif de ce manuel FAO est de fournir sous une forme concise et pratique des recommandations sur la construction, la sécurité et la gestion de structures de quarantaine destinées au confinement d'animaux aquatiques vivants. La quarantaine est une option de maîtrise des risques, elle peut être utilisée seule ou en combinaison pour réduire le risque posé par les organismes pathogènes des animaux aquatiques vivants.

Ce manuel décrit les exigences techniques à respecter lors du confinement d'animaux aquatiques dans trois contextes différents, déterminés en fonction des dangers identifiés lors de l'analyse des risques :

- Quarantaine des espèces présentant un «risque élevé», par exemple, les animaux aquatiques soumis à des mouvements internationaux à des fins d'introduction ou de transfert, et destinés à être utilisés pour le développement de l'aquaculture, de la pêche, ou toute autre utilisation au cours de laquelle les animaux ou les pathogènes qu'ils peuvent porter, sont susceptibles d'être volontairement libérés ou de s'échapper dans le milieu naturel,
- Quarantaine des espèces présentant un «risque faible», par exemple, les animaux aquatiques destinés au marché de l'aquariophilie, visant essentiellement à améliorer la biosécurité d'animaux faisant déjà l'objet d'un commerce établi,
- Quarantaine de routine au niveau des structures de production, par exemple à l'occasion de l'introduction d'un nouveau stock d'alevins ou de géniteurs issus d'élevage ou capturés localement.

Ce rapport est destiné aux décideurs gouvernementaux et aux agences nationales et régionales en charge de la biosécurité. Il leur permet d'évaluer leurs besoins et de mettre en place des dispositifs de quarantaine efficaces et économiques. Il fournit également des conseils pratiques aux organismes, à leur personnel technique et aux entreprises privées sur la gestion quotidienne des structures.

<http://www.bibliomer.com/>

Veille bibliographique à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer,
élaborée dans le cadre d'un partenariat Ifremer / CITTPM